



Réunion informelle en commémoration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires

New York, le 26 septembre 2016

**Discours prononcé par S.E. Omar Hilale
Ambassadeur Représentant Permanent
du Royaume du Maroc auprès des Nations Unies
New York**

Monsieur le Président,

1. Je voudrais tout d'abord remercier, Monsieur le Président, pour la convocation de cette réunion en commémoration de la «Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires» et saluer le message du Secrétaire général dans lequel il a réitéré son engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Monsieur le Président,

2. Le désarmement nucléaire demeure la haute priorité en vue de réaliser l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et un désarmement total et complet.
3. Le Royaume du Maroc, partie à la totalité des instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, est fermement engagé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires qui demeurent les seules armes de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une norme universelle d'interdiction par le biais d'un instrument contraignant.
4. Les conséquences irréversibles de l'usage des armes nucléaires sur l'environnement et la vie humaine nous interpellent pour avancer sérieusement vers l'interdiction de ces armes.

Monsieur le Président,

5. Devant l'échec de la Conférence d'examen de 2015 et l'absence de progrès substantiel dans la mise en œuvre des mesures agréées, nous estimons que malgré les efforts fournis, nous demeurons loin du déclenchement d'un processus de désarmement menant à un monde sans armes nucléaires.

6. Le Royaume du Maroc confirme son attachement ferme au TNP comme instrument clé pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Le Royaume considère qu'il est impératif que les dispositions du TNP et des obligations qui en découlent, soient respectées par tous les États. De même, les mesures préconisées par les décisions des conférences d'examen constituent des contrats dont le plein respect nous permettra d'avancer collectivement vers la réalisation des objectifs du Traité.
7. Le Maroc demeure convaincu qu'il découle de l'Article VI du TNP une obligation de s'engager dans des négociations sur le désarmement nucléaire. Dans ce même article, elle est question de mesures efficaces et d'une date rapprochée, sachant que le Traité, rappelons-le, a été ouvert à la signature en juillet 1968. L'obligation au titre de l'Article VI est d'autant plus claire à la lumière des accords conclus lors des conférences d'examen et du consensus international de 1978 quand la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a affirmé que le désarmement nucléaire constituait la plus haute priorité.
8. Ni la nature progressive du désarmement nucléaire ni le désarmement général et complet ne devraient être invoqués pour retarder les négociations sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire. L'évolution de la situation internationale et les nouveaux défis sécuritaires ou les risques de prolifération ne devraient en aucun cas servir de prétexte pour ne pas mettre en œuvre les obligations et les engagements pris en matière de désarmement nucléaire. Bien au contraire, la sécurité collective et la sûreté de notre monde nécessitent l'accélération des efforts afin de nous débarrasser des armes nucléaires dans le cadre d'un processus transparent et internationalement vérifiable.
9. La cessation de toute modernisation des arsenaux nucléaires et la réduction de leur rôle dans les doctrines de défense ainsi que des assurances de sécurité négatives aux États non dotés parties au TNP constituerait des mesures de confiance dans un tel processus de désarmement.
10. L'interdiction des essais nucléaires devrait également être irréversible et vérifiable avec l'entrée en vigueur du CTBT. le Maroc réitère, à cet effet, son appel à tous les États de l'Annexe II, en particulier les puissances nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce Traité pour faciliter son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

Monsieur le Président,

11. Les délibérations et le rapport du groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire à Genève ont mis en exergue encore une fois notre division dès qu'il s'agit de mesures pratiques de désarmement. Le rapport démontre également qu'une grande majorité des Etats Membres n'acceptent plus la stagnation des efforts multilatéraux de désarmement et le besoin d'une percée et une avancée réelle vers l'élimination totale des armes nucléaires.

12. Le Maroc, tout en félicitant l'Ambassadeur Thani Thongphakdi de la Thaïlande, pour sa brillante présidence du Groupe de travail, exprime son plein soutien à la recommandation du Groupe de travail appelant à la convocation, en 2017, d'une conférence internationale pour la négociation d'un instrument d'interdiction des armes nucléaires.
13. Les armes nucléaires, et toutes les ADM, ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. L'existence des armes nucléaires constitue une menace perpétuelle, à haut risque, qui continue de peser sur le devenir du monde. La sécurité collective exige la renonciation à la prolifération et l'engagement envers le désarmement nucléaire.

Je vous remercie.

★★★